

INFO *la force syndicale* **Gironde** **DGFIP** *Libre, indépendant, déterminé !*

*Le journal de la section
Girondine du syndicat
Force Ouvrière
des Finances Publiques*

Au sommaire

FO-DGFIP Gironde,
actualité sur les retraites,
lecture des sondages, loi
sur la mobilité...

Numéro 1
mars 2010

Nous contacter

Section **F.O.-DGFIP** de la
GIRONDE, 24 rue
François de Sourdis 33060
BORDEAUX Cedex
Tél. : 05-56-90-77-44
Fax: 05-56-93-27-14
Mèl :

fo.033@dgfip.finances.go
uv.fr

Secrétaire

départementale:

Corinne PIAULET
Tél.: 05-56-24-81-53
Local syndical Cité adm.

Secrétaires adjoints:

Alain BOUTAREAUD
Tél.: 05-56-90-78-41
TG service de la Dépense

Frédéric COUSIGNE
Tél.: 05-56-90-77-44
Permanent FO DGFIP

Michelle DECAUZE
Tél.: 05-56-90-78-11
TG service de la Dépense

Olivier DUBARRY
Tél.: 05-56-24-80-83
CDI Bordeaux Talence

Trésorier :

Michel LABOUAL
Tél.: 05-56-90-76-00
TG Pensions

La section FO-DGFIP Gironde est née !

Face à une Administration en mouvement les syndicats SGI-FO et SNST FO Trésor ont décidé d'unir leurs forces dès 2009 en créant une section syndicale unique.

Ainsi, quelque soit la filière, fiscale ou gestion publique, Force ouvrière s'exprime d'une seule voix dans l'intérêt des agents.

Par cette union, FO-DGFIP devient la première organisation syndicale en terme de représentativité dans notre département (4 sièges en CTP).

De fait, la section FO-DGFIP Gironde se place en interlocuteur incontournable dans toutes les instances face à la parité administrative.

La section FO-DGFIP Gironde pèsera de tout son poids pour faire aboutir les revendications des personnels.

Dans l'action contre les suppressions d'emplois !

(Extrait de l'article de Thomas Saintourens paru dans SUD-OUEST le 15 décembre 2009)

TRÉSOR PUBLIC : Le syndicat FO manifestait, hier, contre les 57 suppressions de postes en Gironde, ils avaient prévu une mise en bière symbolique.

Le houblon avait un goût amer, hier midi, pour les syndicalistes de Force ouvrière mobilisés aux abords du bâtiment de la Trésorerie générale de Bordeaux. Devant un cercueil factice, un café brûlant à la main, Corinne Piaulet, secrétaire départementale FO-DGFIP, fait les comptes :

« Il y a eu 57 postes supprimés dans le département en 2009, surtout des emplois administratifs ou de saisie de données. »

Hier, la commission technique paritaire se réunissait pour acter ces suppressions. A l'heure de la pause déjeuner, le syndicat, qui compte 350 adhérents sur les 2 500 agents des impôts et du Trésor basés à Bordeaux, espérait mobiliser salariés et passants.

Les salariés pestent contre la hausse de la charge de travail. Jean-Michel Marrot, employé au trésor depuis 1981, s'inquiète de la diminution constante des effectifs. « A terme, nous ne pourrons plus remplir notre mission, explique-t-il. Les usagers vont perdre le service personnalisé et l'écoute que nous offrons encore aujourd'hui. »

Depuis 2000, les effectifs des services des finances publiques sont réduits de 2 % par an. Soit, chaque année, l'équivalent de la fermeture d'un établissement de la taille de celui de Bordeaux. « En Gironde, nos implantations sont passées de 65 à 45, en moins de dix ans. » explique Corinne Piaulet. FO, qui n'a pas été suivi hier par les autres syndicats, espère une mobilisation plus large. Sans fût de bière, cette fois. « plus ça va aller, moins on aura le sens de l'humour », prévient Frédéric Cousigné.

Sondages : Attention au thermomètre

En physique, l'une des sources d'erreur de la mesure provient de la finesse de l'instrument utilisé. Celle-ci correspond à l'influence qu'exerce le capteur sur la grandeur mesurée. Ainsi, lorsque l'on mesure la température d'un milieu, par exemple d'un liquide, à l'aide d'un thermomètre, le résultat obtenu est non pas la température initiale du liquide mais la température d'équilibre entre cette température initiale et la température initiale propre du thermomètre que l'on a plongé dans le liquide. Le thermomètre, s'il est plus froid que le liquide, tendra à refroidir la température de celui-ci une fois qu'il y aura été plongé. Les physiciens s'attachent à réduire autant que possible cette influence, afin d'améliorer la finesse de la mesure et ainsi obtenir des résultats précis et fiables.

On imagine aisément que cette notion est aussi importante sinon plus en matière de «mesure de l'opinion publique» ou sondage. Outre la technique du choix de l'échantillon, les questions posées sont l'équivalent du capteur dont l'influence sera déterminante quant au résultat obtenu et publié.

D'un sondage récent(1) est ainsi surtout ressorti que les Français seraient prêts à travailler jusqu'à 61,9 ans pour avoir une bonne retraite. Mais ce même sondage faisait ressortir, avec un calcul moyen au demeurant contestable, que les mêmes Français estimaient qu'ils seraient contraints de partir à la retraite à 64,7 ans. Une autre question à «tiroirs» (choix dans un ensemble de réponses proposées qui est aussi discutable) indiquait que, toujours les

mêmes Français préféreraient, à 41%, «cotiser plus pour partir à la retraite le plus tôt possible», et à 23% «partir le plus tôt possible, quitte à avoir une retraite moindre», soit 64% de Français faisant le choix de partir le plus tôt possible! Les seules autres réponses proposées étaient «travailler le plus longtemps possible pour garantir une retraite satisfaisante», ou «rien de tout cela»! On imagine aisément que si l'on avait proposé comme autre choix préférentiel «mieux répartir les richesses au profit de l'ensemble de la population plutôt qu'aux capitaux spéculatifs pour assurer le financement de la retraite à 60 ans», le résultat aurait été sensiblement modifié...

En cette période où les sondages vont une nouvelle fois être appelés à la rescousse des gouvernants et de l'inéluctabilité des «réformes» en préparation, nous ne saurions trop recommander la lecture, rafraîchissante pour la liberté et la démocratie, de quelques pages que Pierre Bourdieu a consacrées à l'analyse des sondages(2). «Le sondage d'opinion est un instrument d'action politique», et l'enquête d'opinion a pour effet de légitimer une politique et de renforcer les rapports de force qui la rendent possible, y soulignait-il notamment!

(1) *Sondage IFOP pour le JDD, réalisé du 7 au 8 janvier 2010 auprès d'un échantillon de 1 019 personnes représentatif de la population française âgée de 18 ans et plus, dont 522 actifs (méthode des quotas). Les interviews ont eu lieu par téléphone, au domicile des personnes interrogées.*

(2) «*L'opinion publique n'existe pas*», Pierre Bourdieu, in *Questions de sociologie*, Paris, Les Éditions de Minuit.

Mobilité des fonctionnaires: "Par ici la sortie"...

Après les déclarations du Président de la République, devant des millions de téléspectateurs sur la position précaire de certains agents publics, préconisant même un plan de titularisation, son Ministre du Budget, des Comptes publics, de la Fonction publique et de la réforme de l'Etat, Eric WOERTH, ouvre la polémique sur le projet de décret relatif à la réorientation professionnelle, notamment sur la mise en disponibilité qui pourrait à terme déboucher sur un licenciement.

- Oser dire que « si une personne refuse une offre au bout de trois propositions, c'est qu'elle n'a pas envie de travailler » est provocateur de la part d'un Ministre qui sait mieux que quiconque que c'est un outil de plus mis à disposition des administrations pour supprimer des emplois et des missions de service public au prétexte de restructurations. La FGF-FO rappelle toutefois que mettre un fonctionnaire en position de disponibilité, place celui-ci dans une situation de précarité puisqu'il n'est plus rémunéré.

- Oser affirmer aussi que ce projet de décret tiendra compte « des capacités de l'agent, de sa formation, de ses contraintes familiales ou géographique » n'est qu'un leurre qui ne fera que soit retarder la mise en disponibilité et le licenciement, soit accompagner explicitement les agents vers le secteur privé. Pour la FGF-FO, faire porter la responsabilité sur le fonctionnaire, alors que ce dernier n'est que la victime d'un véritable plan social, est inadmissible.

Pour la FGF-FO, ce projet de décret qui découle de la loi est un choix politique qui,

dans le cadre de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP), va accélérer la privatisation/liquidation des services publics au profit des marchés financiers.

Pour la FGF-FO, toutes ces réformes, et les arguments économiques qui les accompagnent, n'ont d'autre but que de remettre en cause le Statut Général de la

Fonction Publique. De plus, les différents propos tenus contribuent, comme par le passé, à opposer les fonctionnaires aux salariés du secteur privé tant sur la loi mobilité et parcours professionnels, que sur les retraites.


La FGF-FO réaffirme que les fonctionnaires ne sont pas responsables des déficits publics. Pour preuve les milliards d'euros versés aux banques et les exonérations sociales accordées au patronat depuis bientôt deux décennies (+ de 250 milliards d'euros).

Entre :
- le non-remplacement d'un fonctionnaire sur deux,

- les restructurations et aujourd'hui la mise en disponibilité prélude au licenciement, Le gouvernement cherche par tous les moyens à supprimer la Fonction Publique Républicaine. Contre cette volonté destructrice, la FGF-FO, comme elle l'a déjà affirmé dans ses communiqués du 15 juin et du 2 juillet 2009, mettra tout en oeuvre pour sensibiliser l'ensemble des fonctionnaires et agents publics, afin qu'ils se mobilisent pour le maintien de services publics de qualité synonyme de neutralité, mais aussi de droits et d'égalité pour les citoyens.

L'opinion publique doit savoir que la Fonction Publique n'est pas une marchandise.

FO, moi j'adhère :

 FO <i>Gironde</i> <i>la force syndicale</i> DGFIP	BULLETIN D'ADHESION	
	NOM :	PRÉNOM :
GRADE :	QUOTITÉ DE TEMPS DE TRAVAIL :	
AFFECTATION :		
déclare adhérer au Syndicat National FORCE OUVRIÈRE des Finances Publiques (F.O.-D.G.F.I.P.)		
Fait à	le	
	(signature)	
→ 66 % de la cotisation syndicale est déductible du montant de l'impôt sur le revenu		

Retraite: 40 ans, c'est déjà trop !

Même si le gouvernement n'a pas encore fait connaître officiellement ses intentions en matière de retraite, on voit très bien que le débat est lancé à travers les ballons d'essai et prises de position diverses, y compris sur le plan politique.

Le ministre du Travail, Xavier Darcos, chargé du dossier, explique ainsi qu'on ne doit pas avoir de tabou. Mais qu'il faudra augmenter, d'une manière ou d'une autre, la durée de cotisation. Autrement dit, pas de tabou, mais des œillères.

Depuis des années, on nous assure qu'à partir du moment où les gens vivent plus longtemps il est logique qu'ils travaillent plus! Cela fait partie des fausses évidences. Une telle assertion exclut tout débat sur la répartition des richesses et sur le modèle de société qu'il faut construire ou reconstruire.

Au nom de quoi, parce que l'on vit plus longtemps, faudrait-il travailler plus longtemps? Avec une telle logique il faudrait que les femmes travaillent plus longtemps que les hommes, au prétexte qu'elles ont une espérance de vie plus grande!

En fait, la seule question est celle du financement. Du fait du capitalisme libéral, de la dérégulation, d'une répartition plus inégalitaire des richesses (toutes les causes à l'origine de la crise), les bien-pensants affirment qu'on ne peut plus supporter les dépenses des régimes sociaux et qu'il faut donc les diminuer. D'où l'idée qu'il faudrait travailler plus longtemps.

Si les régimes étaient équilibrés, personne n'en parlerait. C'est pourquoi le dossier «retraites» ne peut être examiné en dehors des questions de politique économique et sociale et de fiscalité. C'est aussi pourquoi nous refusons de cautionner toute augmentation de la durée de cotisation ou tout report au-delà de 60 ans du droit au départ en retraite.

40 ans, c'est déjà trop! Surtout quand on sait qu'aujourd'hui la durée moyenne d'activité des salariés est inférieure à 40 ans (de l'ordre de 38 ans) et que toutes les périodes ne sont pas cotisées, même quand elles sont validées. Il faut donc de nouveau bloquer toute dégradation pour obtenir à terme une réduction de la durée.

De la même manière, nous n'accepterons pas que l'on remette en cause le code des pensions et le statut général de la fonction publique. Ceux qui plaident pour attaquer le code des pensions sont aussi ceux qui veulent détruire le statut, statut qui est un

des garants de la neutralité républicaine de la fonction publique.

Force Ouvrière a donc travaillé sur les questions relatives au financement. Nos propositions permettraient d'assurer l'équilibre financier. Elles percutent la politique économique et sociale en cours, celle qui, en France comme ailleurs, conduit dans le mur.

Au passage, mais c'est important, quand il a fallu trouver de l'argent pour les banques, notamment, on l'a trouvé! Quand il s'agit de sauver le système bancaire, on a plus d'imagination que lorsqu'il faut consolider les droits sociaux.

Du côté des pouvoirs publics et de tous ceux qui plaident pour travailler plus longtemps (en gagnant moins), il s'agit aussi de montrer aux marchés financiers et aux autorités européennes que la France, pour respecter les critères de Maastricht, va imposer de nouveaux sacrifices aux salariés.

La retraite, c'est aussi le droit à la vie, c'est aussi la liberté et la sécurité. Et c'est cela qu'il faut garantir par la répartition, une amélioration du niveau des retraites et pensions (1,2 million de retraités sont sous le seuil de pauvreté) et un refus d'obliger les salariés à travailler plus longtemps, quelle que soit la formule. À terme, il faudra même obtenir une réduction de cette durée.

En cette année où l'on parle beaucoup d'Albert Camus, rappelons qu'il a écrit: «Qu'est-ce qu'un homme révolté? Un homme qui sait dire non.»

Alors que la communication va battre son plein, il nous appartient de rappeler haut et fort, dans un premier temps, nos revendications.